



RÉVÉLATION⁴

FOIRE DE PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE

Les 26 et 27 juin 2010

Association Révélation

C/O Le Comptoir Général – 80 quai de Jemmapes, Paris - 75010

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Préambule:

Révélation4, foire de photographie contemporaine, est un évènement organisé par l'association Révélation (ci-dessous, "l'organisateur") au Comptoir Général, 80 quai de Jemmapes – 75010 Paris, les 26 et 27 juin 2010.

Révélation4 propose un espace d'exposition à 40 photographes, sélectionnés par appel à candidature.

Article 1: Conditions de participation

La participation à Révélation4 est ouverte à tout photographe amateur ou professionnel, se présentant en son nom propre, sans critère d'âge ou de nationalité, et à toutes les tendances de la photographie.

Elle est soumise à l'approbation d'un comité de sélection, composé de membres de l'association et présidé par un professionnel du monde de l'image.

Article 2: Constitution du dossier de participation

Chaque photographe souhaitant participer à la foire devra remettre un dossier de candidature composé:

- D' une sélection d'un **maximum** de 30 images. Le comité de sélection se réserve le choix des photos ou de la série à exposer.
- Une note d'intention présentant sa démarche photographique et les principaux thèmes de son travail, **en format pdf**
- Un CV présentant les projets en cours ou déjà réalisés (expositions, livres, etc.) **en format pdf**.

Article 3: calendrier des envois et des résultats.

Les dossiers pourront être reçus jusqu'au **17 avril 2010, minuit**.

Le comité de sélection se réunira le **8 mai 2010** et dressera alors la liste des participants. Le comité de sélection se réserve le choix des photos ou de la série à exposer. Sa décision sera souveraine et sans appel.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces dates, et en informe les candidats via son site Internet et par voie de presse.

Article 4: Conditions d'envoi des dossiers.



Le dépôt des dossiers se fera en deux étapes:

- 1- L'envoi des images sur le serveur de notre partenaire DARQROOM (www.darqroom.com) via la création d'un compte gratuit pendant la durée de l'appel à candidatures;
- 2- L'envoi de la note d'intention, du CV ainsi que de du nom de votre compte DARQROOM par email, à l'adresse postmaster@revelation-photo.fr

Une notice explicative de la démarche à suivre pour déposer son portfolio est disponible sur notre site Internet, www.revelation-photo.fr, rubrique "Home"

- Darqroom et Révélation s'engagent à ne pas faire d'utilisation de ces fichiers à des fins commerciales ou de communication.**
- A partir du 17 avril 2010, les candidats sont libres de retirer leurs images de la base Darqroom et de clore leur compte gratuit.**

Article 5: conditions d'exposition

-L'organisateur garantit à chaque participant, un espace de 2 mètres linéaires et une table, dont le photographe dispose à sa guise. L'organisateur n'impose aucune restriction de format ou de cadre, ni aucune règle dans la présentation des oeuvres.

-Par ailleurs, il donne la possibilité à chaque participant de montrer ses images sur un diaporama qui sera projeté durant toute la foire.

-Chaque participant s'acquittera auprès de l'organisateur d'une somme de cinquante (50,00) euros TTC, de participation aux frais à régler avant la date de l'événement.

Article 6: Prix et vente des oeuvres exposées

L'organisateur n'intervient pas dans la formulation du prix des œuvres. Ce prix est fixé librement par chaque participant. L'organisateur ne touche aucun droit sur les ventes, et ne participe à aucune transaction de nature commerciale. Les ventes des images exposées sont directement assurées par l'exposant et sous son entière responsabilité.

Article 7: conditions d'installation

L'organisateur ne prend pas en charge ni ne fournit d'aide technique pour le transport et l'installation des œuvres des participants. Le montage et le démontage de chaque stand sont à la charge des participants, ainsi que la surveillance des œuvres pendant les heures d'ouverture. Il est entendu que l'organisateur ne pourra être tenu responsable des dégradations ou vols qui pourront survenir à l'occasion de l'événement, la surveillance et la protection des œuvres restant sous la responsabilité de chaque participant.

Article 8: Droits et assurance

L'assurance des œuvres est à la charge de l'artiste. Une attestation d'assurance pourra être demandée au moment du dépôt des œuvres.

Article 9 : Utilisation de reproduction des oeuvres à fins de promotion.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser gracieusement, pour la promotion de la manifestation (affichage, presse), des reproductions des travaux sélectionnés, pendant un an, à compter du 8 mai 2010.

Article 10 : Annulation de l'événement

L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'annuler Révélation4, sans avoir à justifier sa décision auprès des photographes. et sans que cela n'entraîne le versement de la moindre contrepartie ni indemnité autre que la somme de cinquante euros versée par les participants.

Article 11:

La participation à Révélation4 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La présente copie dûment signée sera demandée au moment du paiement.

**Je soussigné(e)
règlement de participation.**

déclare avoir pris connaissance de ce

Fait à , le 2010

**Signature
Précédée de la mention "Lu et approuvé"**